

CERTIFICAT**de conformité au mode de production biologique**

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document :

AB - 01105346 - 21 - 1

2. Nom et adresse de l'opérateur :

SCEA AU BLANC570 route de Lannemaignan
40190 - LE FRECHE

Activité principale :

Producteur

3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle :

QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE
N° d'agrément : FR-BIO-16

4. Catégories de produits/activité :

*Productions végétales :*Raisin de cuve :
Ugni Blanc BRaisin de cuve :
Chambourcin NRaisin de cuve :
Baco BMélanges fourragers :
Avoine + Féverole

Prairie temporaire

Prairie temporaire :
PTRPrairie temporaire :
PRL

Prairie temporaire

Prairie permanente :
PPH

Prairie permanente

5. Définis comme :

biologique

biologique

biologique

biologique

biologique

biologique

biologique

biologique

biologique

biologique

6. Période de validité

du :

au :

12/04/2021

31/12/2022

12/04/2021

31/12/2022

12/04/2021

31/12/2022

12/04/2021

31/12/2022

12/04/2021

31/12/2022

12/04/2021

31/12/2022

12/04/2021

31/12/2022

12/04/2021

31/12/2022

12/04/2021

31/12/2022

12/04/2021

31/12/2022

6. Période de validité :

Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus

7. Date de contrôle :

12/04/2021

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande

Le 05/05/2021

Le Directeur, François LUQUET

CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 01105346 - 21 - 1			
2. Nom et adresse de l'opérateur : SCEA AU BLANC 570 route de Lannemaignan 40190 - LE FRECHE Activité principale : Producteur		3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16	
4. Catégories de produits/activité : <i>Productions végétales :</i> Soja : Pallador Raisin de cuve : Villard N Raisin de cuve : Tannat, Cabernet Sauvignon, Folle Blanche, Colombard, Gros Manseng, Ugni Blanc, <i>Productions animales :</i> Vaches allaitantes Bœufs : plus de 3 ans Veaux Taureaux : n°5555 Taureaux : n°0773	5. Définis comme :		6. Période de validité
			du : au :
	biologique	12/04/2021	31/12/2022
	produit en conversion	12/04/2021	31/12/2022
	conventionnel en parallèle	12/04/2021	31/12/2022
	biologique	12/04/2021	31/12/2022
	biologique	12/04/2021	31/12/2022
	biologique	12/04/2021	31/12/2022
	biologique	25/02/2021	31/12/2022
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus		7. Date de contrôle : 12/04/2021	

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande
Le 05/05/2021
Le Directeur, François LUQUET

